



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2025
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

12 et 13 mars 2025

Compte rendu des travaux de la neuvième réunion bisannuelle du Forum pour la coopération en matière de développement

Note du Secrétariat

Conformément aux résolutions [67/290](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social a établi le présent compte rendu des travaux de la neuvième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, en vue de le présenter au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil. Ce compte rendu doit également servir de contribution au mécanisme de suivi du financement du développement et le renforcer, comme prévu par l'Assemblée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 12 et 13 mars 2025, a donné lieu à des débats soutenus, orientés vers l'action, sur les tendances, progrès et problèmes mis à jour dans le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement ([E/2025/8](#)). Le compte rendu met en lumière les débats menés par le Forum sur la coopération internationale pour le développement, sur fond de crises mondiales multiples et de retard dans la réalisation des objectifs, puisque seulement 17 % des cibles sont en passe d'être atteintes. Il présente des recommandations clés sur les mesures à prendre pour opérer une véritable transformation, notamment : rétablir l'intégrité et l'efficacité de l'aide publique au développement (APD), en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté et en mobilisant des ressources publiques et privées supplémentaires pour accompagner la transition des pays dans le domaine du développement ; généraliser et simplifier l'accès au financement de l'action climatique ; aligner les modalités de coopération sur les besoins et priorités des pays au moment considéré ; moderniser l'architecture de la coopération internationale pour le développement ; recentrer l'APD sur l'aide aux plus vulnérables et mobiliser d'autres ressources ; adopter une approche multidimensionnelle, allant au-delà de la classification fondée sur le revenu, dans la



sélection des critères d'éligibilité au financement du développement ; renforcer le leadership des pays et leur prise en main des programmes ; investir dans une approche du développement fondée sur des données probantes et tirer parti des technologies émergentes.

I. Introduction et principaux messages

1. Le Conseil économique et social a organisé, les 12 et 13 mars 2025, le neuvième Forum bisannuel pour la coopération en matière du développement, présidé par son Président, Bob Rae (Canada). Le Forum a réuni des responsables gouvernementaux, des spécialistes de la coopération pour le développement et des parties prenantes, dans un contexte exceptionnel, marqué par le retard pris dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'insuffisance du financement du développement et les effets dévastateurs des changements climatiques et des tensions géopolitiques, ainsi que l'aggravation des crises humanitaires. Alors que seulement 17 % des objectifs sont actuellement en bonne voie pour être réalisés et que, selon les estimations, 600 millions de personnes vivront encore dans la pauvreté d'ici 2030, les participants au Forum ont demandé que des mesures porteuses de transformation soient prises afin de recentrer la coopération internationale pour le développement, qui est de plus en plus fragmentée, sur les besoins, les priorités et les vulnérabilités des pays en développement, notamment en offrant à ces derniers un meilleur accès aux financements à des conditions favorables et aux subventions pour leur permettre d'être les artisans de leur développement durable à long terme. Les participants ont fortement insisté sur le caractère plus que jamais nécessaire aujourd'hui de la coopération au service du développement pour corriger les défaillances du marché, soutenir les plus vulnérables et conjuguer stabilité et développement durable. Le Conseil économique et social peut, en tant que plateforme, jouer un rôle essentiel en centrant l'action menée à l'échelle mondiale sur une coopération pour le développement qui soit de qualité et à fort impact, adaptée à l'objectif visé et ne laisse personne de côté. L'édition 2025 du Forum pour la coopération en matière de développement a mis au jour les domaines d'action jugés prioritaires par les États Membres, comme :

- Rétablir l'intégrité et l'efficacité de l'aide publique au développement (APD), en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté et en mobilisant des ressources publiques et privées supplémentaires pour accompagner la transition des pays dans le domaine du développement.
- Généraliser et simplifier l'accès au financement de l'action climatique, veiller à la disponibilité des ressources nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets et intégrer la résilience climatique dans les stratégies nationales de développement.
- Ajuster les modalités de coopération en fonction de leurs retombées sur le développement, souligner la nécessité d'adopter des approches souples, modulables et adaptées au contexte pour pouvoir faire face à l'évolution des besoins et des priorités, en particulier dans les situations de crise.
- Moderniser l'architecture de la coopération internationale pour le développement, afin de mieux soutenir le développement durable et de corriger les déséquilibres systémiques causés par la mondialisation.
- Recentrer l'APD sur l'aide aux plus vulnérables et mobiliser d'autres ressources, trouver des moyens innovants d'inverser la tendance à la baisse de l'APD et accroître les possibilités de mobilisation des ressources nationales.

- Adopter une approche multidimensionnelle dans la sélection des critères d'éligibilité au financement du développement, en allant au-delà de la classification fondée sur le revenu, pour prendre en compte les obstacles structurels à la réalisation des objectifs de développement durable.
 - Renforcer le leadership des pays et leur prise en main des programmes en passant d'une approche fragmentée et dictée par les donateurs à une coordination pilotée par les pays et encadrée par des principes de responsabilité et de transparence.
 - Investir dans une approche du développement fondée sur des données probantes et tirer parti des technologies émergentes, en particulier pour ce qui est de la collecte des données, afin d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement.
2. Ces recommandations viendront nourrir la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le forum politique de haut niveau, en offrant des pistes pour réorienter la coopération internationale au service du développement afin de tenir compte des réalités actuelles et des difficultés à venir.

Nous devons nous battre pour défendre la coopération au service du développement parce qu'elle est en danger, parce qu'elle est remise en question dans le monde entier, parce qu'elle vaut la peine que l'on se batte.

–Bob Rae, Président du Conseil économique et social

II. Mettre la coopération pour le développement au service du monde d'aujourd'hui

Miser sur la coopération pour le développement pour faire face aux crises complexes d'aujourd'hui

3. Le paysage mondial dans lequel s'inscrit le développement a radicalement changé au cours des dix dernières années. Les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable ont été compromis par des crises en cascade – des catastrophes climatiques à la pandémie de coronavirus (COVID-19), en passant par les situations de surendettement, les conflits, les guerres et les chocs géopolitiques. Ces événements ont infléchi brutalement les trajectoires de développement et ont mis en lumière la fragilité des modèles actuels de coopération pour le développement.
4. Dans ce contexte, la coopération pour le développement sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de financement, d'appui aux capacités, de réorientation des politiques ou de partenariats multipartites, doit s'écarter des approches traditionnelles pour tendre vers un soutien plus ciblé et plus efficace. La coopération pour le développement doit refléter l'urgence de la sauvegarde des objectifs et être centrée sur le vécu des populations que les politiques et les pratiques sont censées aider, en particulier les plus vulnérables.
5. Les cadres de coopération pour le développement d'aujourd'hui doivent être alignés sur les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Donner la priorité au financement international public, et notamment à l'aide publique au développement, là où c'est le plus nécessaire

6. Dans ce contexte difficile, les acteurs du développement doivent veiller à ce que l'APD serve son objectif premier, à savoir promouvoir le développement durable en fonction des besoins, des priorités et des vulnérabilités des pays en développement, là où elle est le plus nécessaire. Le financement international public doit être recentré sur l'atténuation de la pauvreté, la croissance économique et le renforcement des capacités institutionnelles des pays à faible revenu et des pays touchés par des conflits.

7. Des appels à inverser la tendance actuelle à la baisse de l'APD ont été lancés, de même qu'il a été demandé d'honorer les engagements pris afin de garantir des financements pérennes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés les plus vulnérables, pour lesquels l'APD représente jusqu'à deux tiers du financement extérieur total.

8. Parallèlement, il est essentiel de tenir compte des possibilités offertes par l'APD de mobiliser et de tirer parti d'autres ressources, y compris les ressources intérieures et les financements du secteur privé. Il s'agit là d'un point essentiel au vu de la vulnérabilité croissante de la dette, du resserrement de la marge de manœuvre budgétaire et de l'écart grandissant entre les besoins de financement et les ressources disponibles dans de nombreux pays en développement.

9. La part de l'aide programmable par pays, qui est la forme la plus prévisible et la plus stable de financement du développement, devrait être augmentée. Actuellement, cette aide représente moins de la moitié du montant global de l'APD, tandis que les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs sont passées de 9 % en 2000 à 25 %. Ce rééquilibrage est essentiel pour remédier au sous-financement persistant des investissements essentiels à long terme dans l'éducation, la santé, les infrastructures et la transformation économique.

Traiter les causes profondes plutôt que les symptômes

10. Alors que la coopération pour le développement sert de plus en plus à apporter une réponse aux crises à court terme, l'atténuation de la pauvreté à long terme, la réduction des inégalités et la transformation structurelle sont souvent reléguées au second plan. Trop souvent, l'aide au développement est utilisée pour « éteindre les incendies », c'est-à-dire pour traiter les symptômes des catastrophes climatiques, des conflits, des problèmes liés à l'accueil des réfugiés, de l'instabilité financière ou des maladies infectieuses, plutôt que pour s'attaquer aux causes profondes, mettre l'accent sur la prévention et renforcer la résilience.

Renforcer la prise en main des programmes par les pays et réduire la fragmentation

11. Le manque d'harmonisation, les doubles emplois et l'absence de coordination continuent de limiter les retombées globales de la coopération pour le développement. Il n'y a plus de place pour une concurrence inutile. Les acteurs doivent réaffirmer le principe selon lequel le développement est plus efficace lorsqu'il est piloté par les pays en développement et qu'il répond à leurs besoins et à leurs priorités.

12. La mobilisation de la coopération et l'obtention de bons résultats supposent d'établir de véritables partenariats et de donner la priorité aux domaines à fort impact qui produisent des effets durables. Les pays, dans le cadre de la coordination des activités de coopération internationale pour le développement et des acteurs intervenant dans ce domaine, ont tout intérêt à adopter des approches mobilisant l'ensemble de la société et associant toutes les parties prenantes, y compris la société

civile et les jeunes, tout comme des processus de planification inclusifs et transparents.

Agir dans le respect des principes de responsabilité et de transparence

13. Au vu du caractère limité des ressources disponibles, la coopération pour le développement doit, pour avoir un effet de catalyseur, être solidement ancrée dans les politiques nationales, être clairement mise en œuvre et s'accompagner de dispositifs solides de suivi et d'évaluation. Une gouvernance transparente et des institutions responsables sont essentielles pour garantir l'efficacité et la légitimité de la coopération.

14. Pour être solide, la coopération au service du développement nécessite la mise en place d'une approche coordonnée visant à renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement dans la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et la violence liée aux économies illicites.

Prendre en compte le caractère multidimensionnel des réalités du développement

15. Il est urgent de réviser les critères d'éligibilité au financement du développement afin d'inclure des indicateurs qui rendent compte des inégalités structurelles et des vulnérabilités persistantes. Les systèmes de classification actuels – en particulier ceux qui s'appuient sur le revenu par habitant – ne reflètent pas les difficultés complexes auxquelles continuent de se heurter de nombreux pays en développement. Le recours à l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle permet de renforcer les pratiques et politiques en vigueur en matière d'allocation des financements.

16. La mobilité sociale, en tant que mesure de la capacité d'un individu à améliorer sa santé, son éducation et son revenu au cours de sa vie ou par rapport à la génération précédente, pourrait également constituer un indicateur utile pour saisir la nature multidimensionnelle du développement durable et les obstacles persistants même dans les pays à revenu élevé.

III. Améliorer les modalités de la coopération pour mieux répondre à l'évolution des besoins et des priorités

Adapter les modalités de la coopération de sorte à les rendre inclusives, modulables et alignées sur les besoins de ceux qui sont les plus exposés

17. Dans tous les pays et toutes les régions, il est devenu urgent de rendre les modalités de la coopération internationale pour le développement plus souples, plus modulables et mieux adaptées au contexte. La quantité seule ne suffit pas ; atteindre les objectifs de développement durable nécessite des financements de qualité, des interventions ciblées et des modalités de mise en œuvre bien pensées : le recours aux bons instruments financiers, utilisés dans le bon contexte, en sélectionnant les bons partenariats et en trouvant le bon équilibre entre mesures à court terme face aux crises et renforcement de la résilience à long terme.

Étendre la souplesse et la modularité à tous les aspects de la coopération pour le développement

18. La fréquence et l'intensité croissantes des crises exigent de pouvoir rapidement adapter les modalités de coopération pour le développement à des contextes en constante évolution. Des dispositifs d'intervention rapide, des budgets d'urgence pré-approuvés et des mécanismes de décaissement adaptables sont ainsi nécessaires. Les

instruments doivent s'émanciper des rigidités bureaucratiques pour faciliter une action rapide et ciblée, d'ordre financier et non financier.

Adapter les modalités de la coopération en fonction des contextes nationaux

19. La mise en œuvre des modalités de la coopération pour le développement doit se faire au plus près des réalités et de la manière la plus judicieuse possible. Ainsi, certains pays peuvent avoir besoin d'un appui financier, tandis que d'autres auront besoin d'un renforcement de la coopération technique. Les dons peuvent être plus adaptés dans les pays fragiles et à faible revenu, pour lesquels la soutenabilité de la dette est une préoccupation urgente. Les prêts concessionnels conviennent mieux aux pays ayant une capacité d'endettement modérée et des projets susceptibles d'attirer les investissements. Les aides budgétaires constituent pour leur part des financements prévisibles et flexibles corrélés aux plans nationaux. Enfin, le financement mixte est adapté pour mobiliser les investissements du secteur privé dans les secteurs rentables.

Élargir l'accès au financement par divers canaux

20. L'accès au financement du développement, et au financement de l'action climatique en particulier, reste très inégal. La complexité des procédures, la lenteur des décaissements et la lourdeur des critères d'éligibilité pèsent de manière disproportionnée sur ceux qui en ont le plus besoin.

21. Les mécanismes en place devraient être repensés pour être centrés sur la demande, adaptés aux contextes locaux et conçus pour faciliter un décaissement rapide dans les moments de crise et de reprise. Par exemple, l'octroi d'une aide budgétaire rapidement décaissée, à même de renforcer les capacités du gouvernement, est particulièrement important dans les contextes fragiles, où un renforcement rapide des institutions est essentiel.

Garantir des financements prévisibles et pluriannuels

22. Des financements instables et à court terme nuisent à la planification du développement, à la continuité des institutions et au renforcement de la résilience. Les mécanismes d'aide budgétaire à long terme donnent de la visibilité aux gouvernements nationaux et leur permettent de maintenir le cap sur le développement, même en cas d'instabilité mondiale ou régionale.

23. Un financement prévisible permet aux pays d'investir dans le capital humain, les infrastructures et le renforcement des systèmes, et, partant, d'améliorer les capacités nationales et locales et l'efficacité de la coopération extérieure.

IV. Miser sur la qualité et l'impact des mesures prises et le leadership des pays

Réduire la fragmentation moyennant une amélioration de la cohérence et une coordination par les pays

24. La fragmentation reste l'un des obstacles les plus persistants et les plus préjudiciables à l'efficacité de la coopération pour le développement, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Au cours des 20 dernières années, le nombre de pays donateurs est passé de 64 à 117, et le nombre de bailleurs d'aide ayant fourni des financements est passé de 227 à 630. Certains pays africains travaillent en partenariat avec plus de 250 organismes.

25. Le caractère décousu des projets, le chevauchement de certaines initiatives et les obligations redondantes en matière d'établissement de rapports nécessitent un effort de coordination et des formalités administratives qui détournent un temps et des ressources précieux du travail de mise en œuvre. Il est essentiel de mettre en place des cadres coordonnés de programmation des activités qui recentrent l'aide internationale autour des priorités nationales, réduisent le nombre de structures parallèles et rationalisent la coopération avec les partenaires extérieurs.

Simplifier la coopération pour le développement et appuyer les systèmes nationaux

26. Une trop grande complexité et l'existence de doublons nuisent aux capacités nationales et privent les institutions de moyens d'action. Le montant moyen d'un don au titre de l'APD a diminué de près de 50 %, passant d'une valeur moyenne de 1,5 million de dollars des États-Unis en 2000 à seulement 800 000 dollars en termes réels aujourd'hui.

27. En raison d'une fragmentation excessive des sources de financement, des modalités de mise en œuvre et des structures garantissant une bonne application du principe de responsabilité, les interventions à court terme sont favorisées au détriment d'un renforcement durable des systèmes. Des financements consolidés et à plus long terme permettent de réduire la volatilité et d'aligner l'aide sur les cycles de planification du développement des pays.

Bâtir des partenariats autour des principes de transparence et de responsabilité mutuelle

28. La confiance et la crédibilité sont des conditions préalables à une coopération efficace. Les gouvernements nationaux et leurs partenaires doivent être tenus de se rendre mutuellement des comptes sur les résultats, les dépenses et la cohérence de leur action. La mise en place de systèmes transparents – qui s'appuient sur des outils numériques et sont alimentés par des données en temps réel – est nécessaire pour suivre les ressources, évaluer les résultats et faire régner la confiance entre les parties prenantes.

Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation

29. Il est essentiel de disposer d'écosystèmes de données solides qui autorisent un suivi en temps réel, favorisent un apprentissage adaptatif et permettent d'évaluer les retombées en matière de développement. De tels systèmes doivent être pilotés par les institutions nationales et être conçus pour éclairer la prise de décision à tous les niveaux.

30. Le renforcement des systèmes statistiques nationaux et des capacités institutionnelles en matière de suivi, d'évaluation et d'étude d'impact est un facteur essentiel à l'application du principe de responsabilité et à l'apprentissage continu. Il est possible de mieux mesurer les retombées de la coopération financière et non financière pour le développement, sans alourdir inutilement la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports.

Mettre la transition numérique au service de l'efficacité et de la coordination

31. Les plateformes et outils numériques offrent le potentiel de transformation nécessaire pour améliorer la qualité et la coordination de la coopération pour le développement. Le suivi en temps réel, les bases de données intégrées et les outils de contrôle mobiles permettent d'alléger la charge administrative, d'améliorer la prestation de services et de favoriser la participation citoyenne.

32. Ces mécanismes servent également à renforcer la transparence et la responsabilité mutuelle dans la coopération internationale pour le développement. L'inclusion numérique et la prise en main de l'infrastructure numérique au niveau local sont essentielles pour garantir un partage équitable de ces bienfaits.

Renforcer les systèmes nationaux et donner la priorité au développement des capacités en vue d'une mise en œuvre efficace et de retombées durables

33. Le renforcement des institutions et des systèmes nationaux constitue la pierre angulaire d'une coopération internationale pour le développement de qualité et à fort impact. En effet, une coopération pour le développement qui contourne les systèmes nationaux ou qui repose largement sur des structures parallèles affaiblit les capacités locales et nuit à la pérennité, de même qu'elle crée des doubles emplois et des incohérences.

34. L'assistance technique à court terme doit céder la place au développement à long terme des capacités, en centrant notamment les mesures d'aide sur les administrations publiques, les acquisitions, les systèmes de données, les institutions de suivi et les capacités d'élaboration des politiques. Les partenaires de développement devraient accroître considérablement leur appui aux pays en développement afin de les aider à renforcer leurs capacités en matière de mobilisation des ressources nationales et de gestion des finances publiques aux niveaux national et local.

35. En investissant dans les systèmes nationaux et les institutions du savoir et en insufflant un leadership au secteur public, la coopération pour le développement peut aider les pays à mettre en place les capacités d'adaptation dont elles ont besoin pour obtenir des retombées durables. Pour être efficaces, les modalités de mise en œuvre doivent, plutôt que d'imposer des modèles externes, s'appuyer sur l'expertise et les réseaux locaux et leur donner un plus large écho.

V. Renforcer la cohérence des politiques à tous les niveaux

Renforcer la cohérence des politiques pour obtenir des résultats en matière de développement durable

36. L'élaboration de politiques permet de renforcer le leadership des pays en orientant la coopération vers la recherche de solutions intégrées et systémiques à des problèmes mondiaux interconnectés plutôt que de la cantonner à des initiatives isolées et ponctuelles. Les partenaires devraient veiller à ce que leurs politiques en matière de commerce, de finance, de technologie et de protection de l'environnement aillent dans le sens – et non à l'encontre – du développement dans les pays en développement.

37. Par exemple, une approche cohérente de la coopération internationale pour le développement passe aussi nécessairement par l'affirmation du soutien à un système fiscal mondial plus équitable, à une action internationale vigoureuse contre les flux financiers illicites et à une réforme des institutions financières multilatérales.

Actualiser l'architecture de la coopération internationale pour le développement

38. De nombreux donateurs bilatéraux, agences multilatérales et acteurs philanthropiques doivent jongler avec la mosaïque de règles, de pratiques et de procédures actuellement en vigueur dans le monde et agissent trop souvent de façon cloisonnée et/ou à contre-courant les uns des autres. L'architecture de la coopération internationale pour le développement doit être modernisée, en partant de ses objectifs fondamentaux, de sorte à gagner en cohérence.

39. Les concertations sur l'action à mener au niveau mondial et le partage des connaissances doivent rassembler tous les acteurs, traditionnels et nouveaux, plus régulièrement et sur un pied d'égalité.

Tirer parti de la coopération régionale, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en les développant

40. La coopération régionale permet d'améliorer la cohérence des infrastructures transfrontalières, des politiques commerciales et des innovations institutionnelles. L'établissement de fonds de financement commun et l'organisation de dialogues sur l'action à mener au niveau régional peuvent contribuer à lutter contre une fragmentation préjudiciable au niveau bilatéral. La mise en place de telles stratégies permet d'harmoniser les modes de financement et l'assistance technique, et d'obtenir ainsi des résultats plus évolutifs. La coopération régionale permet également d'accroître le pouvoir de négociation des petites économies et de garantir un dialogue plus équilibré avec les acteurs mondiaux.

41. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent donner plus de poids aux initiatives de coordination internationale et favoriser un apprentissage mutuel. Ces modalités de coopération renforcent les capacités nationales et favorisent l'innovation politique.

42. La coopération Sud-Sud, en raison de ses dimensions régionale et locale, est particulièrement utile pour les pays qui connaissent les mêmes difficultés de développement, notamment la vulnérabilité aux chocs climatiques et le surendettement.

Rallier le soutien du public en faveur de coopération internationale pour le développement

43. La mobilisation durable du public en faveur de la coopération internationale pour le développement suppose la présence d'acteurs informés et très impliqués. Les responsables élus pourraient faire davantage pour montrer comment la coopération pour le développement contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en matière d'éradication de la pauvreté, d'action climatique et de santé mondiale – lesquels contribuent eux-mêmes au renforcement de la stabilité mondiale et au partage de la prospérité. Ils peuvent également obtenir l'adhésion des électeurs en partageant des exemples concrets de réussite et en mettant l'accent sur les avantages mutuels d'un monde plus durable et plus équitable.

Donner plus de responsabilités aux forums de coopération internationale pour le développement

44. Les forums existants de coopération pour le développement peuvent – sous réserve de disposer de mandats clairs et de pouvoir compter sur une mobilisation accrue des parties prenantes – contribuer à centraliser les meilleures pratiques, rapprocher des points de vue divergents et encourager la responsabilité mutuelle.

VI. Généralités

45. Le Forum pour la coopération en matière de développement est une réunion bisannuelle organisée par le Conseil économique et social et présidée par le Président du Conseil. La réunion de cette année, qui avait pour objectif d'examiner les tendances et les progrès en matière de coopération internationale pour le développement et d'en garantir l'efficacité, a fait l'objet de vastes préparatifs sur deux ans, comprenant des réunions de groupes d'experts, des ateliers de renforcement des

capacités et des travaux analytiques. Parmi ces derniers, on peut citer l'édition 2024-2025 de l'enquête menée par le Forum pour la coopération en matière de développement, qui a enregistré le taux de réponse le plus élevé depuis son lancement, et le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement ([E/2025/8](#)).
